

# Patrimoine et Environnement de Varengueville sur Mer

Association loi de 1901

Siège Social : 37 route de l'Eglise 76119 VARENGUEVILLE-SUR-MER

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2021 RAPPORT-MORAL ET FINANCIER

Chaleureux remerciements à Jean-Christophe Hamon de nous accueillir au Chartil du Château de Varengueville

Voici résumées ci-dessous les différentes actions réalisées par l'association entre août 2020 et juillet 2021 :

### FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Pour mémoire, les statuts prévoient que les mandats d'administrateurs ont une durée de 3 ans et qu'ils sont renouvelables par tiers tous les ans.

Le nombre d'administrateurs est fixé statutairement entre 6 et 16.

La situation des mandats est la suivante :

Mandats soumis à réélection lors de la présente assemblée générale

Marie-Christine Hugot qui se représente

*Guy Mathieu qui ne se représente pas*

*Corinne Vasse qui a démissionné en janvier 2021 et ne se représente pas*

*Marie Christine Guérard qui a démissionné en mai 2021 et ne se représente pas*

*Jacques Remy qui a démissionné en mai 2021 et ne se représente pas*

*Marc Delafontaine qui a démissionné en mai 2021 et ne se représente pas*

Mandats soumis à réélection lors de l'assemblée générale d'août 2022

Jean Philippe Passot

Hubert Kirchner

Monique Labbé

*Hubert Van Eslande qui a démissionné en mai-juin 2021 et ne se représente pas*

Mandats soumis à réélection lors de l'assemblée générale d'août 2023

Martine Berquier

Anne Charlotte Dymny Lucotte

Hubert Delatte

*Christophe Benoit qui a démissionné en mai 2021*

*Michèle Anagnostides qui a démissionné en mai 2021*

*Marie Claire Blanckaert qui a démissionné en mai 2021*

**Toute personne souhaitant être candidate à un poste d'administrateur est invitée à se faire connaître auprès de l'un des administrateurs non démissionnaires, et au plus tard le jour de l'assemblée générale.**

Le conseil d'administration du 19 septembre 2020 a laissé le bureau sans changement :

- Présidente : Marie-Christine Guérard
- Vice-Président : Hubert Kirchner
- Trésorière : Michèle Anagnostides
- Secrétaire : Corinne Vasse
- Secrétaire adjoint : Jacques Remy

Le conseil s'est réuni très régulièrement le 3<sup>ème</sup> samedi après-midi de chaque mois impair, parfois en visioconférence du fait de la crise du Covid 19. Le taux de présence y est élevé : plus de la moitié des administrateurs sont présents à chaque réunion.

Plusieurs administrateurs et administratrices, dont notre Présidente depuis 10 ans et notre trésorière depuis plus de 20 ans, ont souhaité démissionner de leur mandat en mai dernier. A l'issue de ces démissions, 7 administrateurs restent en poste. De nouveaux administrateurs, membres de l'association, se sont portés candidats. Ils solliciteront votre vote au cours de la présente assemblée générale. Les candidatures sont possibles jusqu'au moment du vote élisant les nouveaux administrateurs.

Dates prévues pour les prochains conseils :

Samedi 28 août 2021 à l'issue de l'assemblée générale avec pour ordre du jour l'élection des membres du bureau ;

Samedi 18 septembre 2021

Samedi 20 novembre 2021

Samedi 15 janvier 2022

Samedi 19 mars 2022

Samedi 21 mai 2022

Samedi 23 juillet 2022

Horaire et lieu seront fixés ultérieurement.

\*\*\*\*\*

### **CHALEUREUX REMERCIEMENTS à Marie-Christine GUERARD et à Michèle ANAGNOSTIDES**

Au nom de tous les adhérents, nous adressons à Marie-Christine notre Présidente pendant 10 ans et à Michèle notre trésorière pendant plus de 20 ans nos remerciements les plus vifs et les plus chaleureux, notre reconnaissance la plus grande.

Marie-Christine et Michèle ont en effet formé pendant toutes ces années un tandem formidable qui a inlassablement pensé, organisé et animé dans un esprit très convivial et très amical de multiples activités. On doit bien sûr citer les nombreuses conférences et concerts, les promenades littéraires, le nettoyage des plages et du pied des falaises, la visite des jardins secrets derrière les talus, la replantation de talus publics, etc. Mais nous devons aussi citer la très grande réussite que sont Les journées des plantes de Varengewille, organisée chaque année à la fin du mois d'octobre. Commencée modestement, cette manifestation a pris d'année en année une ampleur incroyable jusqu'à être reconnue jusque dans la presse spécialisée et la presse quotidienne nationale. Elle rassemble des pépiniéristes internationaux de haut vol, au milieu d'une nuée d'amoureux des plantes et des jardins accourant parfois de très loin. Ces « Journées des plantes de Varengewille » contribuent indiscutablement à la renommée de Varengewille, et indirectement à la préservation du caractère et de la beauté de notre village connus et reconnus de si nombreuses personnes sensibilisées au patrimoine végétal et bâti.

Au nom de tous, un immense merci à Michèle, un immense merci à Marie-Christine.

\*\*\*\*\*

## NOMBRE DE COTISANTS

Au 30 juin 2021, le nombre de cotisations 2020 ou 2021 reçues est de 263  
L'appel à cotisation n'a pas été envoyé en début d'année civile comme habituellement. Il a été joint à l'envoi de la convocation à l'assemblée générale.

Compte tenu de cet envoi tardif et des conditions très particulières de l'année 2020-21 dues au COVID19, **le Conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale de considérer comme adhérent 2021 toute personne ayant payé l'une ou l'autre des 2 cotisations 2020 et 2021**. Cette décision est soumise au vote lors de la présente assemblée générale.

Le nombre de cotisations 2020 reçues (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) a été de 261 pour une somme totale de cotisations perçues et dons reçus s'élevant à 4 930 €.

\*\*\*\*\*

## CONFERENCES

Aucune conférence n'a pu être organisée ces 18 derniers mois en raison de la crise sanitaire du COVID 19. De nouvelles conférences seront organisées dès que possible. La prochaine conférence est déjà prête : « Marcel Proust du côté de Varengueville ». Marcel Proust est en effet venu à Varengueville à l'été 1895 et a écrit une très belle phrase sur l'église et le cimetière qui dominant les flots.

\*\*\*\*\*

## LA JOURNEE DE VISITE DES JARDINS DE JUIN 2021

Les 6<sup>ème</sup> édition (2020) et 7<sup>ème</sup> édition (2021) de cette journée de visite de jardins privés de Varengueville n'a pas pu se tenir en raison de la crise sanitaire du COVID 19. Nous espérons bien pouvoir reprendre cette manifestation en juin prochain 2022.

\*\*\*\*\*

## RESTAURATION DE L'EGLISE



La restauration de l'Eglise a été engagée en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Un appel à dons (défiscalisés) par souscription publique sur le site internet de la Fondation a été lancé. Nous encourageons tous nos membres à y participer. C'est encore possible.

Notre association a voté et réalisé un premier don de 2 000 € en octobre 2017.

Suite à une décision prise en conseil d'administration, un chèque de 1 000 € a également été remis le 22 décembre 2018 à l'Association des amis de l'Eglise au titre du bénéfice du concert Rossini pour les travaux de restauration.

Puis le conseil d'administration de l'association a décidé en novembre 2019 à l'unanimité de voter un nouveau don de 2 000 € aux amis de l'Eglise pour participer à sa restauration en cours. Le chèque a été remis en décembre 2019.

Le conseil d'administration de l'association a décidé en septembre 2020 à l'unanimité de voter un nouveau don de 5 000 € aux amis de l'Eglise pour participer à sa restauration en cours. Le chèque a été remis en octobre 2020.

Enfin, la restauration, aujourd'hui achevée, a vu son budget être significativement dépassé. Après débat sur le montant, le conseil d'administration a voté un don de 10 000€ que notre Présidente a remis personnellement aux amis de l'Eglise en présence de M. le maire, le 5 juin dernier.

En 4 ans, l'association aura versé 20 000€ de don en faveur de la restauration de l'église.

\*\*\*\*\*

### **LES JOURNEES DES PLANTES DE VARENGEVILLE D'OCTOBRE 2020**

Après avoir envisagé d'aménager l'organisation de ces journées des plantes de Varengenville 2020 pour respecter les consignes sanitaires dues au COVID19, il a été pris acte de la décision préfectorale d'annuler cette belle manifestation du fait du renforcement des mesures sanitaires.

\*\*\*\*\*

### **LES PROCHAINES JOURNEES DES PLANTES DE VARENGEVILLE D'OCTOBRE 2021**

L'organisation de ces Journées des plantes de Varengenville s'appuyait sur la grande compétence de 3 personnes, 2 personnes adhérentes et une personne donatrice à l'association : un comité technique en quelque sorte. En avril dernier, ces 3 personnes ont écrit ensemble une lettre à notre Présidente pour lui faire part de leur décision commune de se retirer de l'organisation de ces journées et d'organiser une autre manifestation hors de notre association. Le conseil a pris acte de cette décision tout en la regrettant.

Compte tenu d'une part de la situation sanitaire encore très incertaine de cet automne, d'autre part des perturbations importantes que la décision de retrait a provoqué au sein du conseil de notre association, et de troisième part de l'importance du travail nécessaire à l'organisation d'une telle manifestation, le conseil du 17 juillet dernier, réduit aux 7 administrateurs non démissionnaires, a décidé de ne pas organiser cette année Les journées des plantes de Varengenville. Les prochaines journées des plantes de Varengenville seront donc organisées, si tout se passe bien, fin octobre 2022.

\*\*\*\*\*

## MOBILISATION POUR NOS TALUS CLASSES !

Ces talus sont l'une des particularités remarquables du pays de Caux comme de Varengueville. Ce sont ces talus « naturels » qui distinguent notre village. Ce sont ces talus qui font son identité, son charme apprécié de tous. Ce sont ces talus qu'il nous faut à tout prix préserver, recréer, replanter. Les coûts d'entretien (élagage – nettoyage) de ces grands arbres et la volonté d'ensoleillement sont les 2 principales raisons qui poussent les propriétaires à les supprimer.

Mais une troisième cause s'ajoute maintenant pour détruire nos beaux talus : le réchauffement climatique. En levant les yeux, nous voyons de nombreux hêtres dont les cimes sont sèches, sans feuilles, mortes. L'air très chaud et très sec, présent lors des épisodes caniculaires de nos derniers étés, provoque des embolies gazeuses dans les parties hautes des arbres :



*« L'embolie gazeuse représente une des causes principales de la mortalité des arbres lors de sécheresses sévères. L'embolie gazeuse est une conséquence de la cavitation, c'est-à-dire une entrée d'air dans le circuit de circulation d'eau des arbres, ce qui entraîne la rupture de ce circuit. Dans un contexte de réchauffement climatique, ce dysfonctionnement hydraulique est devenu un sujet de préoccupation majeur ».*

Notre association poursuit donc son effort de sensibilisation à la préservation de ces talus et de recréation de talus disparus, et en particulier son effort de participation financière lors de la replantation de talus publics dont la mairie a la charge.

Se pose la question des essences d'arbres qu'il convient de replanter : le CAUE conseille des plantations hétérogènes avec un mélange d'essences d'arbres et arbustes de haut et de moyen jet. Le hêtre devient plus risqué sur le long terme. Il convient donc de planter des sujets issus de zones plus au sud, qui ont déjà subi une sélection naturelle du fait d'été très chauds. Les autres essences très résistantes sont le charme, le chêne pubescent, le chêne vert, le chêne rouvre, l'orme (maintenant résistant à la graphiose), l'if, le houx, etc.

### Talus public de la rue Margueritte Rolle

Conformément à son engagement annoncé à l'assemblée générale d'août 2020, notre association a financé l'achat ....mais a également assuré des arrosages ....des nouvelles plantations.



## Une nouvelle initiative « **Replantons les talus** » : aide financière à la replantation de talus privés

Suite au constat de dépérissement accéléré de nombreux arbres de haut jet de nos talus, le conseil de notre association a décidé de lancer une nouvelle initiative pour aider à la replantation d'arbres de haut jet sur les talus privés du village. Cette initiative baptisée « **Replantons les talus** » apporte une aide financière à la replantation d'arbres de haut jet sous les conditions suivantes :

- *le talus est situé en bordure de voie, chemin, route ou rue publique*
- *Si des arbres situés sur le talus doivent être préalablement abattus le propriétaire a reçu l'autorisation municipale d'abattage officielle (écrite) et les arbres ont été abattus.*
- *Le projet de replantation respecte les conseils généraux du CAUE, selon les documents CAUE qui sont disponibles en version électronique à l'association, et le cas échéant les conseils particuliers du CAUE sur le projet présenté*
- *Les plantations devront comprendre des arbres de haut-jet ou de moyen jet tels que :chênes, hêtres, ormes, charmes, érables, houx.*
- *Les plantations sont réalisées sans pose de produits plastifiés : protection, couvre-sol, etc.*
- *l'aide financière concerne exclusivement les achats d'arbres de haut-jet ou de moyen jet d'une hauteur au moins égale à 1 m et pourra ainsi permettre aux propriétaires d'acheter des sujets d'une hauteur plus grande.*
- *l'aide financière est d'un montant égal à 60% du prix d'achat des sujets achetés en pépinière et plantés sur le talus. La facture de la pépinière et la constatation in situ de la plantation feront foi.*
- *l'aide financière est limitée à 600 € par propriétaire et par an.*
- *l'aide financière globale apportée par l'association dans le cadre de cette opération « Replantons les talus » est limitée annuellement par décision du Conseil d'administration de l'association. En cas de demandes de financement d'un montant supérieur au montant annuel voté, les projets sont financés par ordre d'arrivée.*
- *L'aide financière est attribuable à tout propriétaire de talus situés sur la commune de Varengville, à l'exclusion des membres du conseil d'administration de l'association.*

Le conseil d'administration du 27 mars 2021 a voté un budget 2021-22 de 5 000 € pour cette opération, et un montant maximal d'aide par propriétaire demandeur de 600 €.

\*\*\*\*\*

## **UN SITE INTERNET DEDIE A NOTRE ASSOCIATION ET LES RESEAUX SOCIAUX**

En 2020, nous avons renforcé la présence de l'Association sur internet, notamment en renforçant les publications sur la page Facebook de l'association et en créant un compte dédié sur Instagram.

A ce jour, le compte Facebook est suivi par 389 personnes et « liké » par 356 personnes.

Le compte Instagram est suivi par 230 personnes.

Ces comptes permettent de relayer les actions de l'association, des informations relatives au patrimoine et à l'environnement de Varengville, du pays de Caux et de la Normandie plus largement et de créer une communauté autour du village.

Facebook : <https://www.facebook.com/associationpatrimoineetenvironnementvarengville>

Instagram: @varengville\_village\_jardin

Afin de compléter notre présence en ligne, un site internet de l'association sera mis en ligne cette année.

\*\*\*\*\*

## L'AVENIR DU CLOS MASURE LOURETTE DU 18<sup>ème</sup> SIECLE AU CENTRE DU VILLAGE

Suite à la modification du PLU avec la création d'une zone UAc d'environ 3 000 m<sup>2</sup> intégrant l'ancienne maison Lourette (voir ci-dessous), le porteur du projet de restaurant a déposé un permis de construire pour des bâtiments qui ont une emprise au sol totale de 780m<sup>2</sup> (dont les emprises existantes). Ce permis a été obtenu sans avoir fait l'objet, à notre connaissance, d'aucun recours de tiers.

La parcelle correspondant à l'emprise du restaurant dans le clos masure correspond exactement à la nouvelle zone UAc.



Le reste du terrain (5 700 m<sup>2</sup>) du clos masure Lourette est prévu d'être aménagé par la mairie en espace vert et en parking vert en continuité des terrains et parkings situés devant la mairie.

Nous suggérons la création d'un chemin piétonnier reliant la mairie à la Place des Canadiens à travers cet espace vert.

\*\*\*\*\*

## LES NOUVELLES EVOLUTIONS DU SCOT ET DU PLU

### La modification du PLU de 2020

Pour mémoire, la modification du PLU intervenue en 2020 crée une zone UAc au sein de la zone UA (voir plan du restaurant du clos masure Lourette ci-dessus). Les modifications dans la zone UAc sont les suivantes :

- *L'emprise au sol des bâtiments peut atteindre 45 % de la surface du terrain (limitée à 25% en zone UA)*
- *La surface commerciale n'est pas limitée (limitée à 300 m<sup>2</sup> en zone UA)*
- *Les toits terrasses sont autorisés (interdits en zone UA)*
- *Le nombre de parkings n'est pas réglementé. Il est simplement précisé que « pour les constructions autres que pour les constructions à usage d'habitation, les aires de stationnement doivent être suffisamment dimensionnées pour le stationnement et l'évolution des véhicules utilitaires et des véhicules de livraison. » (un minimum d'une place de parking pour 25 m<sup>2</sup> de surface de vente, ou pour 50 m<sup>2</sup> d'activité artisanale ou de service, ou pour 10 m<sup>2</sup> de salle de restauration, est obligatoire en zone UA)*

### La modification du SCOT de 2021

Les directives nationales dans la continuité des lois ALUR et ELAN d'une part, la probable décision d'implanter un nouveau réacteur EPR dans la centrale nucléaire de Penly d'autre part, ont conduit les autorités locales à engager un processus d'évolution du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) sur l'ensemble de la ville de Dieppe et de son agglomération. Cette évolution du SCOT va ensuite entraîner une révision des PLUs de toute la zone, dont le PLU de Varengeville.



Les évolutions du SCOT dont dépend Varengeville a fait l'objet d'une consultation publique ce printemps 2021. En quelques mots, ce nouveau SCOT prévoit les principes suivants :

- La densification des « Villages », en fait les centres des villages
- La forte limitation de nouvelles constructions dans les « SDU » (Secteurs Déjà Urbanisés)
- L'absence de nouvelles constructions dans les zones d'habitat diffus

Pour les SDU, le SCOT prévoit la possibilité d'extensions « mesurées » des constructions existantes ainsi que de nouvelles constructions si celles-ci sont hors des espaces proches du rivage, sont « légères » et sont dédiées à « des logements, des hébergements ou des services publics ». Seule une extension limitée des constructions existantes reste possible en zone d'habitat diffus

Pour Varengeville, le nouveau SCOT identifie

- un seul « Village » : on peut considérer qu'il correspond peu ou prou à la zone UA/UAc du PLU actuel du village.
- 3 « SDU » : Le Quesnot, Le Hamelet et les Verts bois / Pâtis doux.



Les délimitations précises du « Village » et des « SDU » seront probablement définies dans le prochain PLU. Ces évolutions du PLU réduisent très significativement les possibilités de construire à l'extérieur du centre du village. La DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) impose déjà ces limitations à Varengueville.

### La modification future du PLU

La procédure de modification du PLU de Varengueville est engagée. Elle prendra de nombreux mois et fera in fine l'objet d'une consultation publique avec un commissaire enquêteur.

Notre association souhaite participer auprès de la mairie et en amont à l'élaboration du nouveau PLU de façon à renforcer la protection des éléments du patrimoine bâti et végétal du village, et en tout premier lieu les talus cauchois qui sont un élément majeur de son identité. M. le maire en a accepté le principe.

C'est ainsi qu'une première réunion d'échanges entre plusieurs élus et le bureau de notre association s'est tenue le 19 février dernier. Elle a été très constructive et a montré une forte convergence de vue sur la nécessité d'une part de mieux encadrer les constructions et travaux réalisés par les propriétaires par des règles du PLU qui soient plus rigoureuses et plus précises, et d'autre part de mieux faire respecter les règles du PLU en vigueur.

Les points que notre association souhaite soumettre à la mairie sont en cours d'élaboration au sein d'un petit groupe de travail qui a déjà rédigé les projets de clauses suivantes :

#### TERRAINS

*Les sols non construits peuvent être imperméabilisés dans la limite maximale d'une surface égale à l'emprise au sol des constructions. Les seuls matériaux autorisés sont : briques, grès, silex, autres à définir.*

#### CLÔTURES

*La création ou la modification, y compris la couleur, de clôtures, de portails ou de portillons est soumise à déclaration préalable en mairie.*

*Les murs de clôture sur rue doivent être traités en harmonie avec les façades des constructions. La nature, la hauteur et l'aspect des clôtures doivent s'harmoniser avec les lieux avoisinants et tenir compte des végétaux présents.*

*Les clôtures pleines sont acceptées lorsqu'elles sont réalisées dans les matériaux suivants : briques, grès, silex, bois naturel. Les clôtures pleines en plastique, briques flamées, parpaings, béton, ciment, composites, métal, etc. sont interdites. Les bâches en plastique sont interdites. Toutes les clôtures maçonnées, à clair voie ou grillagées doivent être doublées d'une haie vive côté voirie, la haie restant sur le domaine privé.*

*Les portails et portillons doivent être réalisés dans les matériaux suivants : bois naturel, bois peint de couleur blanche, bois peint de couleur foncée, métal peint de couleur blanche, métal peint de couleur foncée. Tout pastiche d'une architecture étrangère au pays de Caux est interdit.*

*Les clôtures situées le long d'un talus doivent être placées au pied du talus côté privé. Les hauteurs des clôtures hors éléments végétaux doivent être en harmonie avec les hauteurs des clôtures voisines. La hauteur maximale est de 2m que ce soit sur voirie ou en limite séparative.*

#### TALUS PLANTES ET HAIES

*L'abattage de tout arbre de haut jet est soumis à déclaration préalable en mairie. La replantation d'arbres de haut jet ou de moyen jet est obligatoire sur les talus.*

*Les talus situés en bordure des voies et chemins doivent être composés de plantes buissonneuses entre les arbres de haut jet ou de moyen jet.*

*Les plantations d'alignement, les haies et les écrans de verdure doivent être constituées d'espèces locales appelées à atteindre un port et une dimension identique à ceux des brises vent, vergers et haies hautes traditionnelles du pays de Caux.*

*Sont recommandées les espèces suivantes : hêtre, chêne, orme, charme, érable champêtre, houx, aubépine, if, cornouiller (liste à définir).*

*Les tuyas, .... sont interdits.*

*Les couvre sol en plastique sont interdits.*

N'hésitez pas à apporter votre contribution écrite personnelle auprès d'un membre de ce groupe de travail. Elle sera intégrée aux propositions que notre association fera à la mairie.

\*\*\*\*\*

## **LA TOUR DE TELECOMMUNICATION**

La tour de télécommunication de 33 m de hauteur a été installée dans le bois situé à l'est du château de Varengville comme prévu. Mais l'implantation finale n'a pas respecté l'engagement de non visibilité du mas de la tour ! Le suivi du respect des engagements de l'opérateur a fait défaut.

\*\*\*\*\*

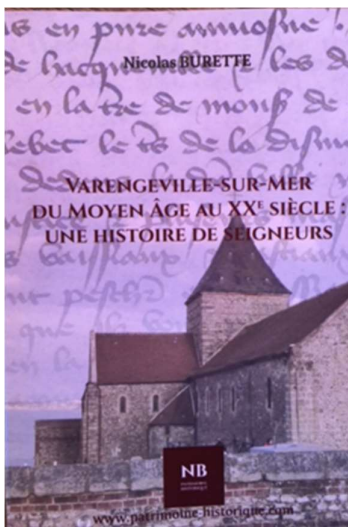
## **PROJET DE STAGIAIRE SUR « LES CAVEES ET CHEMINS FORIERES »**

Un projet avec l'Association APSV de protection de Veules-Les-Roses d'un ou une stagiaire chargée de réaliser un mémoire d'étude sur les cavées et les chemins forières a été validé par le conseil d'administration de notre association.

Ce projet est à ce jour resté sans suite, faute de stagiaire et du fait du COVID. Nous allons tenter de relancer cette initiative.

\*\*\*\*\*

## **L'HISTOIRE DE VARENGVILLE**



Pour mémoire, il reste quelques exemplaires du livre de Nicolas Burette qui est plein d'informations intéressantes et méconnues. Il est mis en vente à prix coutant (30 €) par l'association pour les personnes intéressées.

\*\*\*\*\*

### **LA PLAQUETTE MAIRIE – CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) DE PRESENTATION DU VILLAGE**

La plaquette est disponible sur demande à la mairie et auprès du bureau de notre association.

Par ailleurs, le CAUE a édité l'été dernier, en complément de la plaquette, 3 importantes fiches pratiques dédiées à Varengueville :

- « Prendre soin des arbres existants »
- « Renouveler les talus plantés »
- « Entretien des talus et des plantations »

Nous recommandons à tous nos membres de conserver et de diffuser cette plaquette et ces fiches pratiques, mais surtout d'en suivre les recommandations.

\*\*\*\*\*

### **ETUDE DE LA MISE EN PLACE D'UNE AMVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine), successeur de la ZPPAUP.**

Le Conseil municipal, dans sa réunion du 6 avril 2018 a décidé d'autoriser M. Le Maire à solliciter les services de l'Etat pour étudier la création d'une AMVAP.

Nous soutenons fortement cette initiative et souhaitons vivement une telle création.

Mais, à notre connaissance, aucune avancée n'a été faite sur ce projet.

\*\*\*\*\*

### **ADHESION A LA FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DU PATRIMOINE ET DE L'ENVIRONNEMENT « PATRIMOINE-ENVIRONNEMENT (LUR-FNASSEM) »**

Site internet : <http://patrimoine-environnement.fr/>

Le conseil a décidé en 2014 de faire adhérer notre association à cette fédération, notamment en raison de l'évolution de la législation qui ne permet plus aux petites associations comme la nôtre d'être agréées « défense de l'environnement ». Nous avons renouvelé cette adhésion en 2021.

\*\*\*\*\*

### **LES ACTIVITES FUTURES**

Le conseil élu lors de la présente assemblée générale décidera des actions et activités qui seront menées. Nous proposons un programme décomposé en 3 volets :

#### Un volet « Préservation »

- Les actions de sensibilisation auprès des élus et des citoyens à la préservation du patrimoine bâti et végétal du village
- Le suivi des projets de la municipalité dans un esprit constructif de contributions pouvant éclairer le conseil municipal dans ses décisions, en particulier dans la rédaction du nouveau PLU
- La participation financière à la restauration des talus publics

- La participation financière à la restauration des talus privés dans le cadre du projet « Replantons les talus »
- La participation financière à des projets de restauration du patrimoine bâti et végétal
- La coopération avec des associations de protection du patrimoine du pays de Caux

Un volet « Activités de sensibilisation et de promotion » traitant directement ou indirectement à la préservation du patrimoine et de l'environnement

- Les conférences
- La journée des jardins derrière les talus
- Les journées des plantes de Varengueville de fin octobre
- Autres

Un volet « Communication »

- Le site Internet
- L'animation des réseaux sociaux.

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 AOUT 2021

### RAPPORT-FINANCIER

#### TRESORERIE AU 31 JUILLET 2021

##### Situation des comptes au 31/07/2019 (rappel)

Compte courant	1 903,08
<u>Livret A</u>	<u>56 613,57</u>
TOTAL	58 516,65

##### Situation des comptes au 31/07/2020 (rappel)

Compte courant	4 363,33
<u>Livret A</u>	<u>56 929,64</u>
TOTAL	61 292,97

##### Situation des comptes au 31/07/2021

Compte courant	991,11
<u>Livret A</u>	<u>43 220,49</u>
TOTAL	44 211,60

Pour mémoire, la dissolution de l'association des Amis du Bois des Moutiers avait induit en 2019 un don au profit de notre association d'un montant de 20 000 €

#### RECETTES ET DEPENSES POUR LA PERIODE DU 1<sup>er</sup> AOUT 2020 AU 31 JUILLET 2021

RECETTES		DEPENSES	
Cotisations et dons	950,00	Assurance	328,82
Intérêts Livret A	290,85	Frais postaux et de bureau	450,71
		Cotisations associations	190,00
		Cadeau départ Corine	65,00
		Achat arbres commune (Talus M. Rolle)	483,75
		Dons pour la restauration de l'Eglise	15 000,00
		Solde Journées des plantes 2019	1 803,94
Pertes d'exploitation	17 081,37		
TOTAL	18322,22	TOTAL	18322,22

Nota : la recette « Journées des plantes de Varengueville » 2019 était de 5 766,00 € et les dépenses ont été de 2 414,23 € comptabilisées en 2020 et le solde de 1 803,94 comptabilisées en 2021 soit un solde positif final de  $5\,766,00\text{ €} - 3\,351,77 - 1\,803,94 = 610,29\text{ €}$